VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	21	27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE DIX NEUF OCTOBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, M. Gilbert COURME, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Claude BONACORSI

POUVOIRS :

M. Michel GONZALEZ à Mme Gisèle FERNANDEZ
Mme Ludivine MARTINS à M. François ARIZZI
Mme Pascale MAZZOCCHI à M. Bertrand NARGAUD
Mme Sandrine EMERIC à M. Patrice CHATAGNIER
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
Mme Magali OUILLON à M. Gilbert COURME

ABSENTS EXCUSES :

M. Olivier CAREL
M. Arnaud LACOMBLEZ

FA/VA/MH - N°2022/10/206 - OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. JEAN STEIN DANS LE CADRE DE L'OPERATION « AU CŒUR DU VILLAGE » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022/09/191

Rapporteur : Mme Gisèle FERNANDEZ

M. le Maire expose que cette délibération a pour objet de réactualiser le montant de la subvention, non assujettie à la T.V.A.

Vu la délibération du Conseil Municipal du **24/03/2021** autorisant Monsieur le Maire à signer l'actualisation du règlement « opération au Cœur du Village » et la modification des montants attribuables,

Vu la délibération du conseil Municipal du **08/06/2022** autorisant Monsieur le Maire à signer la convention, pour l'année 2022-2023, avec l'architecte-conseil .les Ateliers du 15 représentés par Monsieur Eric Dedeyan,

Vu la délibération n°28/09/2022 du Conseil municipal du 28 septembre 2022,

Il est proposé :

D'annuler la délibération du conseil Municipal du **28/09/2022** accordant une subvention à M. STEIN Jean

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221019-202210206-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/10/206 (suite)

D'accorder la modification du montant de la subvention pour un montant total de 1 330,70 €.

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n°2022/09/191 du conseil Municipal du 28/09/2022

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder la réactualisation du montant de la subvention accordée à M. STEIN Jean pour l'opération « Au cœur du Village », ce montant total de subvention étant maintenant de 1 330,70 €.

DIT les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

VOTE : **UNANIMITE (27 POUR)**

POUR (27) : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI

Pour extrait conforme,

Le Maire

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS * 83230 *

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221019-202210206-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Opération *Au cœur du village*

FICHE DE PRESCRIPTION

Adresse de l'immeuble :	**12 rue des Bougainvilliers**	Téléphone :	**06 37 79 61 15**
Références cadastrales :	**AA 45**	Courriel :	jean.stein@orange.fr
Propriétaire :	STEIN Jean		

Adresse du propriétaire si différente de celle du chantier : 41 rue des alliés, 57740 Longeville Lès Saint Avold

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DE L'IMMEUBLE

Nombre de façades

Total refaites :	1	Total prises en compte :	1
dont pignons	0	dont pignons pris en compte	0

Photo

Pour être annexé à l'avis favorable
date du : 01 DEC. 2021

P/Le Maire
L'Adjointe à l'Urbanisme
Gisèle FERNANDEZ

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221019-202210206-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

Description de la façade, état des ouvrages

Revêtement de façade	enduit	*Autre modénature maçon.*	sourcils
Teinte(s) (traces)	ocre rouge clair		
Encadrements de porte	-	*Autre modénature peinte*	-
Porte d'entrée	en bois, lasurée		
Encad. porte cochère	-	*Autre Ferronnerie*	-
Porte cochère	-		
Encadrements de fenêtre	-	*Commerce*	
Fenêtres	peintes en blanc	*Porte d'entrée*	-
Appuis des fenêtres	maçonnés et peints de la même couleur que la façade	*Vitrine*	-
Volets	peints en vert moyen	*Enseigne*	-
Garde-corps & Grilles	peint en noir		
Génoises / corniches :	peints, meme couleur que la facade		
Soubassement	-		
Gouttières et descentes	en zinc		

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Nature des ouvrages		**Couleurs**
Fond :	enduit à la chaux	
Finition :	enduit teinté dans la masse. Tableaux de la même couleur.	ocre rouge clair, B23
Génoises / corniches :	de la même couleur que la façade	ocre rouge clair, B23
Soubassement :	-	
Décors :	-	
Appuis :	-	
Baies :	-	
Menuiseries :	inchangées	
Porte entrée :	inchangées	
Porte cochère :	-	
Volets :	inchangé	
Ferronnerie :	inchangée	
Gouttières et descentes :	inchangées	
Câbles et réseaux :	-	
Autres prescriptions :		

Fiche de prescription établie par l'architecte de la Commune, Mme VAIDIS Virginie
pour l'opération "Au Cœur du Village"
A BORMES, le 11 octobre 2021,

Accord de principe de la Commune sur le dossier
par Mme FERNANDEZ Gisèle, adjointe à l'urbanisme
A BORMES, le 11. 10. 21

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS 83230

Fiche de prescription validée par le pétitionnaire
A BORMES, le ... 12/10/2021

Nota

Le suivi de l'architecte conseil ne comporte aucune mission de diagnostic, ni de contrôle de l'exécution, ceux-ci relevant de la responsabilité des propriétaires et des exécutants.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221019-202210206-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Opération *Au cœur du village*

FICHE DE CONFORMITE

Adresse de l'immeuble :	**12 rue des Bougainvilliers**	Téléphone :	**06 37 79 61 15**
Références cadastrales :	**AA 45**	Courriel :	**jean.stein@orange.fr**
Propriétaire :	STEIN Jean		

Adresse du propriétaire si différente de celle du chantier :

Nombre de façades

Total refaites :	1	Total prises en compte :	1
dont pignons	0	dont pignons pris en compte	0

Photos

Contenu de la mission de conseil

Choix des teintes enduits
Produits
Dossier administratif

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221019-202210206-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

CONTRÔLE FIN DE CHANTIER

Description de la façade refaite

Fond :	enduit à la chaux	
Finition :	enduit teinté dans la masse. Tableaux de la même couleur.	ocre rouge clair, B23
Génoises / corniches :	de la même couleur que la façade	ocre rouge clair, B23
Soubassement :	-	
Décors :	-	
Appuis :	-	
Baies :	-	
Menuiseries :	inchangées	
Porte entrée :	inchangées	
Porte cochère :	-	
Volets :	inchangé	
Ferronnerie :	inchangée	
Gouttières et descentes :	-	
Divers :		

VISA DE CONFORMITE DE L'ARCHITECTE CONSEIL

Travaux conformes aux prescriptions

¨ Avis différé

x **Avis favorable :** **Sans réserve**

~~Avec les réserves suivantes :~~

Avis proposé par DEDEYAN Eric
l'architecte conseil de la commune
pour l'opération "Au Cœur du Village"

A Bormes-Les-Mimosas, le 15.09.22

Travaux non conformes aux prescriptions

¨ Avis défavorable

Motivation de l'avis :

Avis proposé par
l'architecte conseil de la commune
pour l'opération "Au Cœur du Village"

A Bormes-Les-Mimosas, le

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221019-202210206-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/10/206 - Objet : Attribution d'une subvention à M. Jean STEIN dans le cadre de l'opération Au coeur du village - annule et remplace la délibération N.2022/09/191

Date de transmission de l'acte : 20/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 20/10/2022

Numéro de l'acte : 202210206 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20221019-202210206-DE

Date de décision : 19/10/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions